

# ADIV

# à la source

le journal d'information de l'Association Des Irrigants de Vaucluse

## N°4

septembre 2006

## Édit'eau

**L**a sécheresse nous a encore bien occupé cet été. Dans l'ensemble, les restrictions négociées au mieux n'ont pas trop pénalisé les irrigants. Il est en revanche plus difficile de gérer la pression médiatique : appels incessants des radios, des télévisions, qui veulent du sensationnel. Mais si les années passées, les journalistes cherchaient la photo choc, on a senti cette année une plus grande compassion pour les agriculteurs victimes de la sécheresse. Certes, la compassion ne paie pas les pertes mais, quand elle est relayée par les médias, elle fait mouche sur les politiques. On a ainsi entendu un discours beaucoup plus compréhensif de la part de la Ministre de l'Écologie.

Si le Gouvernement français commence à comprendre nos pratiques, ce n'est pas le cas de certaines organisations mondiales qui stigmatisent toujours l'agriculture irrigante. Le Fond Mondial pour la Nature (WWF) a ainsi sorti un rapport très sévère sur l'irrigation pratiquée dans les régions méditerranéennes, en faisant un amalgame grossier entre les pratiques françaises moyennes et celles de nos régions. Nous avons donc rencontré un responsable du WWF France pour lui expliquer la façon dont on maîtrise la gestion de l'eau pour l'irrigation dans le Sud. Nos explications et notre transparence ont semblé être convaincantes.

Je continue ce travail d'explication auprès des Administrations et de différents organismes, car l'appropriation de nos pratiques par ces décideurs est un moyen déterminant pour obtenir le soutien de notre agriculture irriguée.

André BERNARD  
Président



## L'ADIV sur le Net

**C**her Irrigant, l'ADIV a mis à votre disposition depuis quelques mois un espace collaboratif sur Internet :

[www.vaucluse.chambagri.fr/ca84-advir](http://www.vaucluse.chambagri.fr/ca84-advir)

Cet espace est accessible à tous et hébergé sur le site de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse que nous remercions ici.

Véritable vitrine virtuelle, ce site permet de faire connaître l'Association et ses activités. Cet outil vous permet également d'être informé en temps réel sur les sujets très médiatisés, comme la sécheresse, ou bien sur les autres dossiers en cours gérés par l'ADIV, comme les déclarations d'ouvrages et de prélèvements d'eau. Tous les documents téléchargeables sont à votre disposition gratuitement. Il vous suffit d'être équipé d'une connexion Haut Débit, pour que le temps de transfert des fichiers soient relativement courts. Au début seulement de son existence, l'architecture actuelle de cet espace Internet est la suivante :

☛ « Bienvenue » : page présentant rapidement le cadre d'activité de l'Association,

☛ « Contacts » : page où sont rappelées les coordon-

nées de l'Association, ainsi que celles des Chargés de mission mis à disposition par la Chambre d'agriculture de Vaucluse.

☛ « Téléchargements » : après une brève présentation, l'espace vous propose différents documents utiles, organisés en thèmes et où le téléchargement est gratuit :

★ « A la source » : organisés sous forme d'onglets, chaque bulletin est présenté avec tous les documents utiles abordés dans ce dernier.

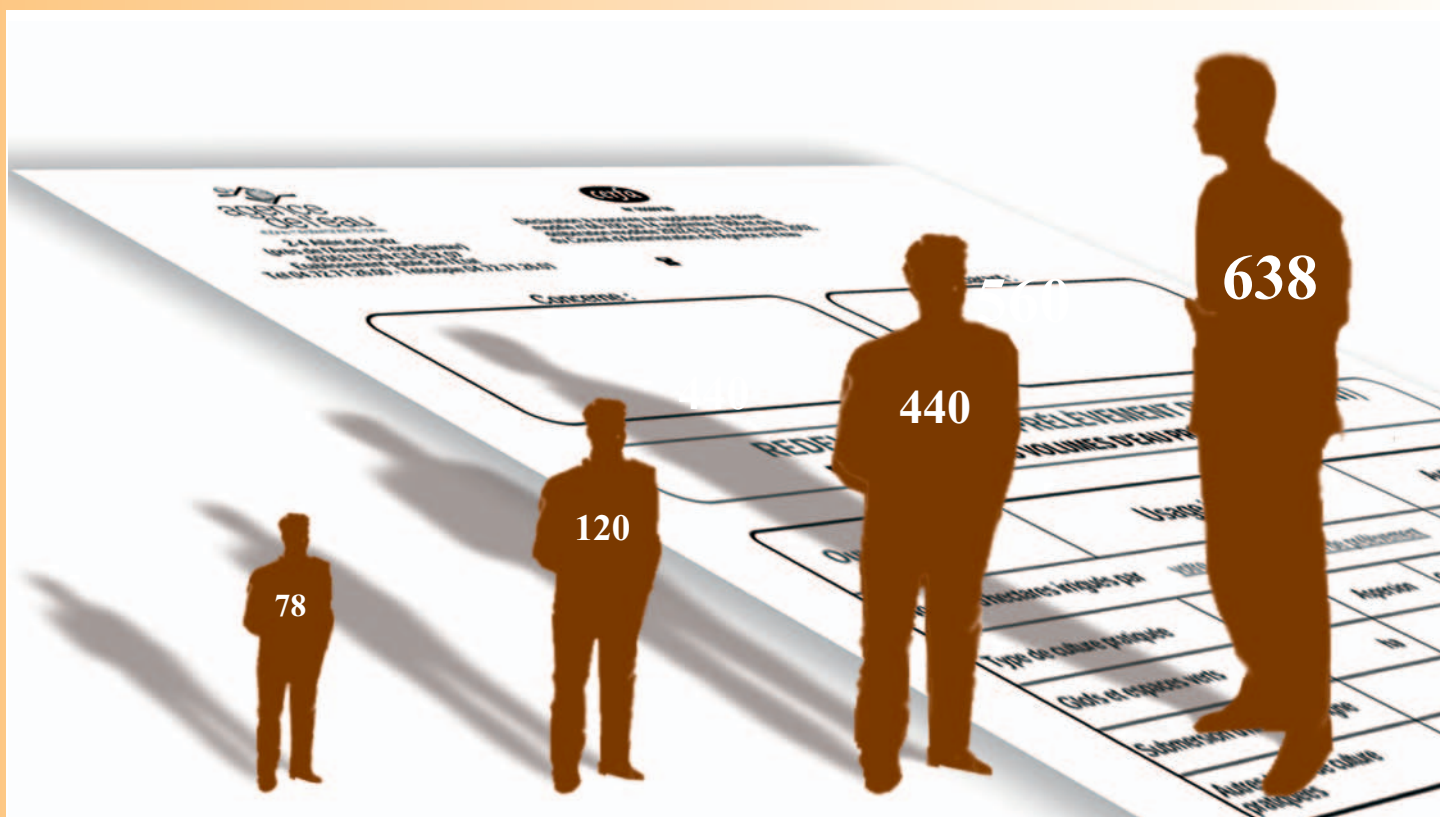
★ « Sécheresse » : régulièrement mis à jour, le dossier sécheresse vous permet de télécharger les Arrêtés et restrictions, et notamment la carte des restrictions en vigueur.

★ « Autres » : l'Association y met divers documents lui paraissant utiles pour les irrigants. Par exemple, les brochures de déclaration d'ouvrage et/ou de prélèvement d'eau y sont téléchargeables, tout comme un modèle de document pouvant servir de registre (comptage des volumes prélevés).

Ce site, fréquemment mis à jour, est amené à évoluer, l'objectif restant le même : offrir aux irrigants un espace de collaboration utile, opérationnel et convivial...

# Redevance de l'Agence de l'Eau : bilan de l'interrogation

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a procédé début 2006 à une grande campagne d'interrogation départementale des préleveurs d'eau agricole individuels, afin de compléter sa liste de « Redevables ». Pour ce faire, l'Agence a enquêté auprès des personnes qui figuraient dans l'Arrêté d'autorisation des ouvrages et des prélèvements d'eau signé en 2005 par le Préfet de Vaucluse. Un premier bilan de cette interrogation peut être fait.



**638 irrigants ont été interrogés en Vaucluse,**  
**440 ont présenté un dossier complet,**  
**120 ont présenté un dossier incomplet** (informations manquantes sur les surfaces irriguées ou sur le mode d'irrigation),  
**78 n'ont pas répondu.**

Pour les 440 dossiers complets, 59 ont déjà été identifiés comme redevables ou proches des seuils : ils rentreront dans la liste des préleveurs potentiellement redevables à l'Agence de l'Eau, et recevront l'appel officiel à redevance 2005 dans le courant de l'automne 2006. Les 381 autres, classés comme non redevables, recevront une lettre leur indiquant qu'ils ne sont pas redevables pour les prélèvements 2005. Ils pourront éventuellement recevoir de nouvelles interrogations pour leurs prélèvements les années suivantes, selon qu'ils sont ou non sur une ressource sensible.

Pour les 198 dossiers incomplets et les non-réponses à ce jour, l'Agence procède à une dernière relance par courrier, avant de calculer une redevance théorique. En l'absence de réponse, elle se basera sur les déclarations de volume figurant dans l'Arrêté d'autorisation (Procédure Mandataire 2005), pour faire le calcul et appeler la redevance, le cas échéant.

L'ADIV a suivi de près cette interrogation, tout au long de l'année, en se positionnant comme interface entre les préleveurs qui ne comprenaient pas le sens de cette demande, et l'Agence qui souhaitait aller au bout de son enquête d'identification des préleveurs agricoles en Vaucluse.

L'ADIV a négocié pendant toute la durée de cette interrogation avec l'Agence pour que les relances se passent le mieux possible, et que le calcul d'office de la redevance ne soit réalisé que dans les cas extrêmes de personnes qui n'auraient fourni aucun renseignement.

L'ADIV a également obtenu la possibilité pour les préleveurs de déclarer des volumes, sur une base autre que celle du compteur volumétrique. Ceci a permis d'échapper à l'application des tarifs forfaitaires, qui restent pénalisants pour la majorité des cultures.

Les personnes redevables, au titre de 2005, ayant des difficultés financières pour acquitter la redevance, pourront se rapprocher du Service Comptable de l'Agence, afin de bénéficier d'aménagements pour le paiement.

Pour tout renseignement complémentaire sur la redevance, vous pouvez contacter M<sup>lle</sup> Elodie RIVIERE (04.96.11.36.28) ou M. Pierre BARRET (04.96.11.36.32), de l'Unité « Redevances-Données » de la Délégation de Marseille de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.



# Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises

*Regrouper les Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises  
pour défendre l'irrigation du Sud de la France*

## **Des spécificités méditerranéennes à faire reconnaître**

Le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont deux régions soumises au climat méditerranéen, qui se traduit par une sécheresse estivale récurrente et des pluies automnales à caractère torrentiel.

Dans ce contexte, l'irrigation est une pratique vitale pour l'Agriculture Méditerranéenne. Elle ne constitue pas un facteur de confort ou de complément, mais s'avère indispensable pour la plupart des cultures : prairies de montagne ou foin de Crau, fruits et légumes, cultures de diversification (semences).

## **Les irrigants du pourtour méditerranéen français se mobilisent et s'organisent au sein de l'Association**

Les irrigants méditerranéens ont voulu se structurer pour défendre les spécificités de leur agriculture irriguée. Ils se sont donc organisés, en créant en 2004, l'Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises.

Elle regroupe sur les régions Languedoc-Roussillon et PACA : les Chambres d'Agriculture régionales et départementales, les Associations Syndicales et les collectivités qui gèrent les réseaux d'arrosage et leurs fédérations, le syndicalisme agricole. En 2005, les sociétés d'aménagement régionales (Bas Rhône-Languedoc et Société du Canal de Provence) rejoignent l'Association qui représente donc aujourd'hui tous les irrigants des réseaux collectifs des régions méditerranéennes. Elle constitue aujourd'hui un réseau d'une centaine de structures sur ces deux régions.

Cette Association a pour objet d'expliquer et de défendre les spécificités méditerranéennes en matière d'irrigation.

## **L'Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises : une force de propositions...**

L'Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises, fédérant les irrigants du Sud de la France, est force de propositions et de lobbying aux niveaux national et européen. Elle est vigilante sur les sujets d'actualité et informe ses adhérents. Dans un contexte réglementaire en pleine évolution (Directive Cadre Européenne sur l'Eau, Projet de Loi sur l'Eau...) qui induit de nouveaux modes de gestion de la ressource et ne sera pas sans conséquence sur la gestion quantitative, les spécificités méditerranéennes ne doivent pas être ignorées. L'Association porte les revendications des irrigants du Sud.

Le Président, Michel PONTIER, a notamment remis en main propre au Ministre de l'Agriculture une motion dénonçant les risques du projet d'ordonnance modifiant le fonctionnement des structures de gestion collective de l'eau (ASA).

L'Association a également vivement réagi au projet de Loi sur l'Eau, qui allait dans ces premières versions vers une forte augmentation des redevances pour prélèvement d'eau. Elle a proposé des amendements au texte dont certains ont été repris en première lecture au Sénat.

Dans le cadre de la Directive Cadre Eau, l'Association a contribué à l'Etat des lieux des masses d'eau en réaffirmant le fort caractère artificiel des réseaux hydrauliques méditerranéens et en replaçant l'aménagement du territoire au centre des préoccupations.

Dans l'objectif de mieux positionner l'agriculture irriguée méditerranéenne, l'Association souhaite lancer cette année une étude poussée sur « *Le poids économique, social et environnemental de l'irrigation dans les régions méditerranéennes : devenir des territoires alimentés en eau par*

*les aménagements hydrauliques* ». Sur la base de ces résultats, elle pourra organiser une grande manifestation à destination des représentants politiques afin de les sensibiliser sur l'importance de cette agriculture irriguée.

## **... et aussi un réseau d'échanges ouvert à des coopérations avec les pays du pourtour méditerranéen**

L'Association constitue un réseau d'échanges et de partenariats autour de l'irrigation méditerranéenne. Dans cet objectif, elle souhaite développer des partenariats avec les pays du pourtour méditerranéen confrontés au même problème de gestion de la ressource. L'Association va ainsi adhérer à l'Association Euro-Méditerranéenne des Irrigants, pour participer activement au réseau d'échange et de coopération pour la prise en compte des spécificités de l'irrigation méditerranéenne.

## **Coordonnées**

### **Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises**

Chambre Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Maison des Agriculteurs  
Mas de Saporta  
CS 30012  
34875 LATTES Cedex

## **Contacts**

### **Stéphanie BALSAN**

Tél. : 04.67.20.88.65

Télécopie : 04.67.20.88.73

Mail : [stephanie.balsan@](mailto:stephanie.balsan@languedocroussillon.chambagri.fr)

[languedocroussillon.chambagri.fr](mailto:languedocroussillon.chambagri.fr)

### **Noël PITON**

Tél. : 04.92.79.40.40

Télécopie : 08.20.16.60.70

Mail : [npiton@ahp.chambagri.fr](mailto:npiton@ahp.chambagri.fr)



## Le Coin Lecture !

**N'attendez pas la saison prochaine pour vous interroger sur vos équipements d'irrigation.**

L'ARDEPI (Association Régionale pour le Développement des Productions Irriguées) anime une campagne de diffusion régionale sur le thème de l'irrigation, « Eau Fertile ». L'étroite collaboration entre les partenaires détenteurs de références et d'expériences sur l'irrigation a permis la réalisation de plus d'une vingtaine de plaquettes techniques claires et

attrayantes pour vous aider dans :

- Le choix et l'utilisation de vos équipements d'irrigation,
- La gestion et le pilotage de vos irrigations.

Ces documents, de 4 à 8 pages, sont **gratuits pour un envoi en région PACA !**

### Dernières parutions :

- Les sondes tensiométriques,
- La brumisation,
- Contrôle et entretien d'une

installation d'irrigation,

- Micro-aspiration sous serre,
- Matériel pour réseau individuel,
- Les compteurs volumétriques,
- Les appareils d'injection,
- Aspiration sous frondaison.

**À paraître d'ici fin 2006 :**

- Les gaines souples,
- Les enrouleurs,
- Conduite de l'irrigation fertilisante.

**Pour demander ces fiches, n'hésitez pas à contacter :**

**ARDEPI**

**Brigitte LAROCHE**

Maison des Agriculteurs  
22 Avenue Henri Pontier  
13626 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04.42.28.95.03  
Télécopie : 04.42.17.15.01  
Mail : [ardepi@wanadoo.fr](mailto:ardepi@wanadoo.fr)



### Commission Géographique Durance

La prochaine Commission Géographique Durance aura lieu le 5 octobre 2006, à Châteauneuf-du-Pape. André BERNARD y représentera la Chambre Régionale d'agriculture et la Profession (Irrigants du Sud de la France), pour défendre les intérêts agricoles dans le cadre de l'élaboration du IX<sup>ème</sup> Programme de l'Agence de l'Eau, qui définira le nouveau système d'aide et de redevance pour les six années à venir.

### Collectes EVPP et Arsenite

La prochaine collecte d'Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP / petits et gros emballages plastiques et métalliques) aura lieu les 24 et 25 octobre 2006.

La prochaine collecte d'Arsenite de soude aura lieu les 10 et 11 octobre 2006.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Isabelle ANDRIEU au 04.90.23.65.12, Chargée de mission à la Chambre d'agriculture de Vaucluse ou consulter le site Internet suivant : <http://www.adivalor.fr/>

### Conseil d'Administration de l'ADIV

Le prochain Conseil d'Administration de l'Association aura lieu le 26 octobre 2006, à la Maison de l'Agriculture. L'ADIV, à travers un prochaine lettre d'information, vous tiendra informé des décisions prises.

### Ordonnance de simplification des prélèvements d'eau



Une ordonnance de juillet 2005 permet aux propriétaires d'ouvrages existants, mais non encore connus de l'Administration, de régulariser leur situation, en faisant une simple déclaration d'existence avant le 31 décembre 2006. Les ouvrages concernés sont : les prises d'eau, les canaux de dérivation, les vannes, les puits, les forages, les digues...

Après le 31 décembre 2006, il faudra suivre une procédure plus contraignante, notamment avec enquête publique selon les cas. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'ADIV.



### Liens utiles

Association Française pour l'Etude des Irrigations et du Drainage (AFEID) : <http://afeid.montpellier.cemagref.fr/afeid.htm>

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) : <http://www.eaurmc.fr>

Programme mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) : [http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr2/index\\_fr.shtml](http://www.unesco.org/water/wwap/wwdr2/index_fr.shtml)

Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) : [http://www.agpm.com/agri\\_durable/eau\\_irrigation.php#100015b80](http://www.agpm.com/agri_durable/eau_irrigation.php#100015b80)

Association Des Irrigants de Vaucluse  
Maison de l'Agriculture - Site Agroparc - 84912 Avignon cedex 9  
Téléphone : 04.90.23.65.34 - Télécopie : 04.90.23.65.68  
Web : [www.vaucluse.chambagri.fr/ca84-adv](http://www.vaucluse.chambagri.fr/ca84-adv)

Partenaires financiers



Provence-Alpes-Côte d'Azur

